



	Procès-verbal des délibérations du comité syndical		
	Séance du mercredi 18 décembre 2024	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Sandra FISCHER-JUNCK
Convocation	ESPACE CULTUREL LA SALINE	N° Délibération	DCS-2024-III-01
09/12/2024	-SOULTZ-SOUS-FORETS-	РJ	Ä

Présents	37	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	21	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Guillaume PETER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hervé TRITSCHBERGER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.

DCS 2024-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2024-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juillet 2024
DCS 2024-III-03	Programme des travaux 2025
DCS 2024-III-04	Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat – volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois
DCS 2024-III-05	Orientations budgétaires 2025 - débat
DCS 2024-III-06	Renouvellement de la convention de location et de prestations de service avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau
DCS 2024_III_07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

### Délibération CS n°2024-III-01 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude Sturni propose la candidature de Madame Sandra FISCHER-JUNCK.

### **DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL, Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

Désigne Madame Sandra FISCHER-JUNCK, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le

23/12/2024

Pour extrait conforme

M. Claude STURNI, Président Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Secrétaire de séance





	Procès-verbal des délibération	ns du comité synd	ical
	Séance du mercredi 18 décembre 2024	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Sandra FISCHER-JUNCK
Convocation	ESPACE CULTUREL LA SALINE	N° Délibération	DCS-2024-III-02
09/12/2024	-SOULTZ-SOUS-FORETS-	РJ	-

Présents	37	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	21	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Guillaume PETER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hervé TRITSCHBERGER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.

DCS 2024-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2024-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juillet 2024
DCS 2024-III-03	Programme des travaux 2025
DCS 2024-III-04	Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat – volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois
DCS 2024-III-05	Orientations budgétaires 2025 - débat
DCS 2024-III-06	Renouvellement de la convention de location et de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau
DCS 2024-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## Délibération CS n°2024-III-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du mercredi 03 juillet 2024

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 03 juillet 2024 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

### **DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du mercredi 03 juillet 2024.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le

23/12,12024

Pour extrait conforme

M. Claude STURNI, Président Mme Sandra FISCHER-JUNCK Secrétaire de séance





	Procès-verbal des délibérations du comité syndica		ical
	Séance du mercredi 18 décembre 2024	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Sandra FISCHER-JUNCK
Convocation	ESPACE CULTUREL LA SALINE	N° Délibération	DCS-2024-III-03
09/12/2024	-SOULTZ-SOUS-FORETS-	PJ	Convention ADEUS

Présents	37	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	21	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Guillaume PETER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hervé TRITSCHBERGER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.

DCS 2024-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2024-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juillet 2024
DCS 2024-III-03	Programme des travaux 2025
DCS 2024-III-04	Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat – volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois
DCS 2024-III-05	Orientations budgétaires 2025 - débat
DCS 2024-III-06	Renouvellement de la convention de location et de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau
DCS 2024 III 07	Compte-randu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

### Délibération CS n°2024-III-03 : Programme des travaux 2025

### Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

En 2025, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) entamera sa dernière étape de la procédure de révision, avec une enquête publique qui se déroulera du 13 janvier au 14 février 2025. Le projet de SCoT sera soumis à l'approbation du comité syndical lors de la séance du 24 mai 2025.

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) a été adopté le 14 mai 2022. Conformément à la réglementation, il fera l'objet d'un rapport à mi-parcours en 2025 qui sera mis à disposition du public. Ce bilan consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs, sera exposé lors de la réunion de la Conférence des Maires de l'Alsace du Nord, à Reichshoffen, le 24 mai 2025.

En parallèle, la mise en œuvre du PCAET se poursuivra à travers notamment des actions phares telles que l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements et des actions en faveur de la mobilité durable (défi multimodal et plateforme de covoiturage notamment).

Le PETR continuera d'assurer également l'animation et la coordination du pacte territorial de réussite de la transition écologique (PTRTE), ainsi que l'animation du Conseil de développement de l'Alsace du Nord et le déploiement de la marque employeur Alsace en Alsace du Nord.

### I. Programme de travail 2025

La révision du SCoTAN

La deuxième révision du SCoT de l'Alsace du Nord a été prescrite le 07 septembre 2018. Quatre motifs ont guidé ce choix :

- Intégrer les nouveaux territoires aux scénarios de développement de l'Alsace du Nord
- Affirmer le positionnement territorial de l'Alsace du Nord aux portes de 2 métropoles régionales,
   Strasbourg et Karlsruhe
- Mettre en compatibilité le SCoT avec les documents supérieurs, notamment avec le SRADDET schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – de la Région Grand Est
- Adapter le SCoT aux sujets stratégiques transitions sociétale, économique, écologique, climatique, etc. – et aux évolutions législatives

Depuis la prescription de la révision du SCoT en septembre 2018, de nombreuses lois et ordonnances ont engendré une évolution significative du contenu des SCoT (par exemple l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, pris en application de l'article 46 de la loi « ELAN » du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

La loi Climat & Résilience adoptée le 22 août 2021 a intégré, dans les objectifs généraux de l'urbanisme, un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols, à 2050. La déclinaison de cet objectif devra s'opérer, par tranches de 10 années, dans le SRADDET de la Région Grand Est, et dans l'ensemble des SCoT de la Région Grand Est, dont celui de l'Alsace du Nord, dans un rapport juridique de « compatibilité ».



Séance du mercredi 18 décembre 2024 à 18h Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2024-III-03: PROGRAMME DES TRAVAUX 2025 (SUITE)

La révision en cours du SCoTAN intègre d'ores et déjà une partie des objectifs de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, que la loi Climat vient approfondir et renforcer. D'autre part, la loi du 20 juillet 2023 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » modifie le cadre de l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols et apporte des outils en ce sens : délais supplémentaires pour l'intégration des objectifs ZAN, prise en compte des spécificités territoriales, garantie communale de développement, comptage à part de la consommation foncière des projets d'envergure nationale ou européenne, nouveau mécanisme de sursis à statuer...

Le projet de SCoT a été arrêté le 3 juillet 2024. L'arrêt du SCoT a ouvert une seconde phase de la procédure de la révision, comprenant notamment la consultation des personnes publiques associées au courant de l'été 2024. Les avis exprimés par les personnes publiques associées ont été réceptionnés à l'automne. S'en suivra, une enquête publique qui interviendra du 13 janvier au 14 février 2025. L'ADEUS accompagnera le PETR dans la rédaction du mémoire en réponse au commissaire enquêteur (réponses aux avis des personnes publiques associées et aux observations formulées pendant l'enquête publique), ainsi qu'à l'ajustement des documents constitutifs du SCoT pour permettre son approbation à la date prévisionnelle du 24 mai 2025.

### Politique énergétique et climatique

Le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord, approuvé le 14 mai 2022, a pour objectif de répondre au défi climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sur le territoire à l'horizon 2030 et 2050.

Du point de vue de la règlementation, le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. En d'autres termes, à mi-parcours, où en est-on de sa mise en œuvre ?

Ce bilan réalisé en 2025 sera le résultat du travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs des actions inscrites au PCAET, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs, en d'autres termes, est-on sur la bonne trajectoire ?

En parallèle du bilan, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du plan climat, notamment à travers la mission de conseil à la rénovation énergétique des logements apporté aux habitant, approuvée par le comité syndical du 28 août 2020, dans le cadre de la nouvelle organisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

En matière de mobilité, le PETR a été missionné par ses 6 EPCI membres pour mettre en place, gérer et animer une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord. Cette expérimentation, validée par le comité syndical du 03 juin 2023, porte sur une période de 3 ans. Après une première année de lancement (de septembre 2023 à août 2024), l'action covoiturage et le partenariat avec BlaBlaCar Daily a été reconduit pour une année supplémentaire (de septembre 2024 à août 2025), assorti d'un incitatif financier à hauteur de 40 000 euros dont 20 000 euros d'aide Fonds vert de l'État. L'animation se poursuivra avec, en particulier, des actions ciblées en direction des entreprises du territoire. Elle sera notamment valorisée lors de l'édition 2025 du défi multimodal « Au boulot, j'y vais autrement ! ».

Enfin, il s'agira d'accompagner les intercommunalités et leurs communes dans la mise en œuvre de leur plan d'actions et, plus globalement, d'animer et de suivre le programme. Une commission « PCAET » a été créée à cet effet au sein du PETR, en 2022. La conférence des maires en mai 2025 sera l'occasion de partager le bilan à mi-parcours du PCAET.



Séance du mercredi 18 décembre 2024 à 18h Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2024-III-03: PROGRAMME DES TRAVAUX 2025 (SUITE)

### Le Pacte Territorial de Réussite de la Transition Écologique (PTRTE)

Le Pacte Territorial de Réussite de la Transition Écologique (PTRTE) à l'échelle du PETR et de ses 6 EPCI membres a été validé et signé début d'année 2022. Le PETR d'Alsace du Nord a été désigné comme coordinateur du PTRTE en partenariat avec la Région Grand Est. Les thématiques se recoupant, le plan d'actions du PTRTE a été mis à jour et mutualisé avec le plan d'actions du PCAET. 913 projets actifs ont été recensés en novembre 2024 et 282 projets ont été terminés.

En 2024, 5 ateliers thématiques ont été organisés pour mutualiser de l'ingénierie et accompagner la réalisation des projets des communes et EPCI dans les thématiques de l'eau, de la renaturation des espaces, les projets photovoltaïques, le solaire thermique et du financement des projets (Fonds vert). Ces ateliers apportent des éléments factuels techniques, financiers et points de vigilance qui permettent aux communes de mieux avancer dans leurs projets. En 2024, plus de 2 M d'€ de Fonds vert ont ainsi pu être perçus en Alsace du Nord (bilan provisoire).

Ce travail utile d'animation territoriale et de coordination est unanimement salué par les partenaires de l'État et de la Région Grand Est et sera poursuivi en 2025, à travers 5 ateliers pratiques. Par ailleurs, une mise à jour globale du tableau de suivi du PTRTE sera effectuée entre novembre 2024 et février 2025, avec la rencontre des 105 communes, dans le cadre du bilan à mi-parcours du plan climat précédemment cité.

#### Les rencontres annuelles de l'Alsace du Nord

La vocation première de ces rencontres est l'éclairage et la prise de conscience des évolutions sociétales, socio-économiques ou encore environnementales qui ont une incidence sur la manière concevoir l'aménagement du territoire. Ces rencontres réunissent chaque année plus d'une centaine de participants.

La 14<sup>ème</sup> édition des Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord s'est déroulée au Séminaire de Jeunes de Walbourg, le samedi 12 octobre 2024, et a été consacrée aux enjeux du commerce, auquel ont assisté plus d'une centaine de participants parmi lesquels élus, partenaires institutionnels, experts et membres du conseil de développement.

La 15ème édition aura lieu le samedi 11 octobre 2025.

### La conférence des maires de l'Alsace du Nord

La conférence des maires de l'Alsace du Nord réunissant 121 maires et maires-délégués des communes situées dans le périmètre du PETR est consultée notamment lors des travaux portant sur le SCoT et le PCAET, ainsi que pour l'élaboration du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

En 2024, la conférence des maires de l'Alsace du Nord s'est réunie à Weyersheim sous la forme d'un séminaire multipartenarial intitulé « Comment financer vos projets de transition écologique ? ».

La prochaine Conférence des Maires de l'Alsace du Nord est programmée au samedi 24 mai 2025 à l'Espace Cuirassiers de Reichshoffen.



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

### **Délibération CS n°2024-III-03**: PROGRAMME DES TRAVAUX 2025 (SUITE)

### Le conseil de développement de l'Alsace du Nord

Installé en 2020, le conseil de développement étant calé sur celui des élus, l'année 2025 marquera véritablement la fin des travaux de ce premier mandat, avant le renouvellement des instances, à l'issue des élections locales de mars 2026.

En 2025, les travaux du conseil de développement s'articuleront autour de 2 commissions thématiques :

- « avis sur les stratégies et projets de territoire » qui sera amenée à s'exprimer, entre autres, sur le projet de PLUi arrêté de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- « Alsace du Nord 2050 » regroupant les commissions « mobilité éco-responsable », « valorisation du territoire autour de ses richesses » et « écologie au quotidien »

Par ailleurs, en partenariat avec l'ADIRA, le conseil de développement poursuivra les actions de déploiement de la MARQUE EMPLOYEUR ALSACE en Alsace du Nord, notamment à travers le flyer et le portail d'attractivité « Bienvenue en Alsace du Nord ».

### La participation aux réseaux Inter-SCoT et Inter-PETR

Démarches de coopération volontaristes et dépourvues de cadre de gouvernance, les réseaux inter-SCoT et inter-PETR sont des espaces de travail politique et technique qui s'appuient sur la volonté commune de décideurs locaux de faire ensemble pour être plus efficaces. Ils visent tout simplement à échanger sur des enjeux communs et partagés, ou encore à travailler à une meilleure articulation des politiques publiques de chaque territoire. Ces réseaux sont le porte-voix des territoires dans une démarche supra-territoriale.

En 2025, l'Inter-SCoT du Bas-Rhin se réunira notamment dans le cadre de l'harmonisation de la trame verte et bleue à l'échelle de la Région Grand Est ou encore dans le cadre de la territorialisation du volet foncier du SRADDET.

Un Inter-PETR Grand Est, sous la forme d'une journée d'échanges élus/techniciens, sera programmé au courant de l'année 2025.

### Le rôle du PETR en tant que personne publique associée

Le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra sa mission permanente en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration ou à l'évolution des documents d'urbanisme locaux de son périmètre.



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2024-III-03: PROGRAMME DES TRAVAUX 2025 (SUITE)

### La participation aux autres démarches et coopérations

Le PETR sera systématiquement présent dans les coopérations et les démarches d'élaboration des schémas, des plans et programmes, des chartes qui le concernent de près ou de loin. Il s'agira pour lui de diffuser ses scénarios de développement et de faire valoir ses ressources, ses spécificités et ses atouts dans les dynamiques et les stratégies supra-territoriales.

#### II. Les modalités de travail avec l'ADEUS

Le PETR de l'Alsace du Nord est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

L'intervention de l'ADEUS s'inscrit dans le cadre du programme partenarial mis en œuvre par et pour les partenaires associés à l'ADEUS, en particulier, l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, les collectivités locales et leurs groupements.

Le programme partenarial 2025 du PETR de l'Alsace du Nord présenté en point n°1 et en annexe de la présente délibération s'inscrit en partie dans le programme partenarial annuel qui permettra d'établir la convention de partenariat et de financement entre le PETR de l'Alsace du Nord et l'ADEUS pour la mission d'accompagnement dans le cadre de la finalisation de la révision du SCoT.

### **DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le rapport présenté par Claude STURNI, Président.

À l'unanimité,

Adopte le programme des travaux pour l'année 2025, ainsi que des modalités de travail partenarial avec l'ADEUS telles qu'annexées au présent projet de délibération.

Publié, le

1219094

Pour extrait conforme

M. Claude STURNI, Président Mme Sandra FISCHER-JUNCK Secrétaire de séance

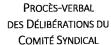




	Procès-verbal des délibération	ns du comité synd	comité syndical	
	Séance du mercredi 18 décembre 2024	Président de séance	M. Claude STURNI	
		Secrétaire de séance	Mme Sandra FISCHER-JUNCK	
Convocation	ESPACE CULTUREL LA SALINE	N° Délibération	DCS-2024-III-04	
09/12/2024	-SOULTZ-SOUS-FORETS-	Ьì	Schéma organisationnel SPRH en Alsace du Nord	

Présents	37	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	21	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Guillaume PETER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hervé TRITSCHBERGER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.

DCS 2024-III-01	Désignation du secrétaire de séance
	Adoption du PV du comité syndical du 03 juillet 2024
	Programme des travaux 2025
	Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat –
DC3 2024 III 04	volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois
DCS 2024-III-05	Orientations budgétaires 2025 - débat
DCS 2024-III-06	Renouvellement de la convention de location et de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau
DCS 2024-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024





Espace culturel La Saline - Soultz-sous-Forêts

# Délibération CS n°2024-III-04: Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat – volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois

Rapport présenté par Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.

### I. L'ENJEU DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN ALSACE DU NORD

Le résidentiel à lui seul représente encore un tiers des consommations d'énergie de l'Alsace du Nord en 2022. La rénovation du parc de logements privés est une thématique essentielle pour la transition énergétique, le budget des ménages et, in fine, l'attractivité résidentielle du territoire.

Le projet de territoire de l'Alsace du Nord, approuvé par le Comité syndical du PETR du 7 décembre 2022 affirme la volonté de réussite de la transition énergétique du territoire et identifie l'accélération de l'amélioration de la performance énergétique du bâti comme axe fort (Thème 3 : Transitions, innovations et opportunités économiques).

De même, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord, approuvé par le Comité syndical du PETR, le 14 mai 2022, identifie cet axe comme une orientation majeure et a inscrit le développement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique du résidentiel et du tertiaire dans son plan d'actions.

### II. GÉNÈSE DE LA MISSION DE CONSEIL À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI MUTUALISÉ EN ALSACE DU NORD

Depuis 2006 et porté par certains EPCI pilotes, le territoire de l'Alsace du Nord s'est doté d'un service public mutualisé d'information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables - les Espaces Info Energie - pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au développement durable.

Afin de monter en puissance et d'accroitre son efficacité, le portage d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique mutualisé par le PETR de l'Alsace du Nord a été approuvé par le Comité syndical du 28 août 2020 et mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre du dispositif national SARE.

Ayant développé une véritable expertise sur la rénovation énergétique, le service se compose au total de 4 conseillers France Rénov dont la sollicitation continue de s'accroître et se fait de plus en plus technique. Plus de 1 300 actes de conseils ont été dispensés en 2023 pour près de 1 000 projets de rénovation différents, avec un taux de satisfaction du conseil de plus de 95% (d'après un sondage ADEME envoyé aux particuliers conseillés).

Le dispositif national SARE et les conventions associées s'achèvent au 31 décembre 2024.



Espace culturel La Saline - Soultz-sous-Forêts

<u>Délibération CS n°2024-III-04</u>: MISSION DE SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT – VOLET TERRITORIAL ALSACE DU NORD DU PACTE TERRITORIAL BAS-RHINOIS (SUITE)

### III. L'évolution du dispositif national d'accompagnement à la rénovation énergétique : le SPRH

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une période de 5 ans, le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) est le nouveau dispositif de conseil à la rénovation énergétique proposé par le Gouvernement et porté par l'ANAH.

Le service continue sous la bannière nationale France Rénov' actuelle et préconise également la poursuite des échelles de mutualisation précédentes du SARE.

L'objectif affiché est une simplification du contact et une meilleure visibilité du service local pour les habitants par une porte d'entrée unique pour :

- l'ensemble des publics (tous revenus / occupants et bailleurs),
- sur les 3 thématiques de rénovation de l'habitat (énergie / décence / adaptation),
- une orientation vers des conseils d'ordre technique / financier / social / juridique selon le besoin.

Pour cela, une bonne articulation entre les différents acteurs du conseil à la rénovation de l'habitat et la qualité des conseils apportés est un prérequis national déjà bien en place en Alsace du Nord dans le cadre du SARE.

Le dispositif comprend 3 volets :

- 1. Dynamique territoriale (sensibilisation et animation, mobilisation des publics prioritaires et des professionnels)
- 2. Information, orientation et conseil aux particuliers
- 3. Accompagnement des projets (AMO)

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que délégataire des aides à la pierre, est le représentant local de l'ANAH. Par ses différents programmes volontaristes de lutte contre la précarité énergétique, elle est un acteur majeur aux côtés des EPCI pour les publics prioritaires et souhaite s'associer aux territoires pour porter le SPRH, contribuer aux volets 1 et 2 et piloter le volet 3.

L'ANAH assure un financement de 50% des dépenses éligibles au dispositif, dans la limite d'un forfait maximal par tranche du nombre de résidences principales qui s'appliquera à l'échelle du Bas-Rhin.

### IV. Proposition d'exercice de la mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) par le PETR de l'Alsace du Nord

Dans le contexte environnemental et économique actuel, les collectivités d'Alsace du Nord se doivent de poursuivre et développer leur politique d'accompagnement des ménages, afin de changer de braquet sur la rénovation énergétique et l'adaptation des logements, et notamment sur le niveau de performance des rénovations.



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

<u>Délibération CS n°2024-III-04</u> : Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat — Volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois (suite)

Il est à noter qu'un conseil amont aux habitants pour bien définir leur projet est d'autant plus important dans le cadre du dispositif nationale d'aide MaPrimeRénov' obligeant à une prestation d'AMO payante d'acteurs privés et dans un contexte de démarchage commercial intensif des particuliers.

Le périmètre du PETR de l'Alsace du Nord comprend près de 90 000 logements et forme un bassin de vie pertinent pour la mutualisation d'un service de conseil à la rénovation de l'habitat. Cette échelle permet également une mutualisation de ressources et de moyens dans un intérêt supra-communautaire commun.

Il est proposé au PETR de l'Alsace du Nord d'assurer la mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat pour le compte de ses 6 EPCI membres, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), dans le cadre d'un pacte territorial bas-rhinois.

Le PETR assurera notamment le pilotage du volet 1 de dynamique territoriale et du volet 2 pour le conseil à la rénovation énergétique.

L'articulation du repérage et des conseils sur les thématiques adaptation, habitat indigne et volet juridique, déjà existante actuellement pour le SARE, sera renouvelée dans le cadre du partenariat avec la CeA.

La CeA pilotera le volet 3 d'accompagnement des projets (AMO). Ce volet s'articulera notamment avec les programmes volontaristes que certains EPCI du territoire ont conclu avec la CeA (permanence AMO, abondement aux aides ANAH, repérages de publics spécifiques), ainsi qu'avec l'OPAH-RU des centres-villes de Haguenau et Bischwiller.

### Le budget prévisionnel du PETR pour la mission SPRH est de 307 500 € par an.

Le financement de cette mission sera assuré par le PETR dans le cadre de la contribution annuelle de ses EPCI membres. Il cosignera le pacte territorial bas-rhinois avec la CeA et l'ANAH ainsi qu'une convention de soutien avec la Région Grand Est et percevra les aides correspondantes.

Il a parallèlement été demandé aux 6 EPCI membres du PETR de délibérer sur la proposition d'exercice de la mission SPRH par le PETR sur leur territoire.

Le schéma organisationnel SPRH en Alsace du Nord est annexé à la présente délibération.

Vous êtes invités à vous prononcer sur la mission de service public de rénovation de l'habitat et l'exercice de cette mission par le PETR de l'Alsace du Nord.



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

<u>Délibération CS n°2024-III-04</u>: MISSION DE SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT — VOLET TERRITORIAL ALSACE DU NORD DU PACTE TERRITORIAL BAS-RHINOIS (SUITE)

### DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2224-34 et L.5741-2,

Vu la délibération de l'ANAH n°2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' et sa délibération modificative n° 2024-26 du 12 juin 2024,

Vu les statuts du PETR de l'Alsace du Nord en date du 3 décembre 2018 et notamment sa compétence en matière d'élaboration et de mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord,

Vu le projet de territoire de l'Alsace du Nord adopté le 7 décembre 2022,

Vu le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord approuvé le 14 mai 2022,

Considérant les enjeux évoqués précédemment,

Considérant la nouvelle organisation nationale du service public de rénovation de l'habitat (SPRH),

Considérant les résultats positifs du programme SARE en Alsace du Nord porté jusqu'ici par le PETR,

Considérant la possibilité donnée par l'article L.2224-34 du CGCT au PETR de l'Alsace du Nord, ayant adopté un PCAET, de réaliser certaines actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur son territoire,

Approuve le projet du volet territorial Alsace du Nord du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Décide d'assurer la mission SPRH telle que décrite précédemment, sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord, couvrant la Communauté d'Agglomération de Haguenau, et les cinq communautés de communes membres : Communauté de communes de la Basse-Zorn, Communauté de communes de l'Outre-Forêt, Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Communauté de communes du Pays de Wissembourg, Communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Valide l'enveloppe budgétaire annuelle pour les 5 années de contractualisation telle que définie dans le volet territorial Alsace du Nord du SPRH.

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2025.



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

<u>Délibération CS n°2024-III-04</u>: MISSION DE SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT — VOLET TERRITORIAL ALSACE DU NORD DU PACTE TERRITORIAL BAS-RHINOIS (SUITE)

Autorise M. le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, à signer le pacte territorial Bas-Rhinois avec l'ANAH et la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'une convention de soutien avec la Région Grand Est.

Autorise le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout contrat ou convention afférent avec des partenaires dans le cadre de la réalisation de la mission SPRH (et notamment avec la SEM régionale Oktave).

Charge le Président, ou son représentant par délégation, de solliciter toutes subventions.

Donne délégation au bureau syndical pour faire évoluer, le cas échéant, les modalités de réalisation de la mission et la signature d'éventuels avenants au pacte territorial bas-rhinois, ainsi que toutes les décisions relatives à la gestion courante du projet.

Charge le Président ou son représentant par délégation de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.

Publié, le 23/12 12024

Pour extrait conforme

Mme Marie-Odile BECKER,

Mme Sandra FISCHER-JUNCK Secrétaire de séance





	Procès-verbal des délibérations du comité syndical		
	Séance du mercredi 18 décembre 2024	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Sandra FISCHER-JUNCK
Convocation	ESPACE CULTUREL LA SALINE	N° Délibération	DCS-2024-III-05
09/12/2024	-SOULTZ-SOUS-FORETS-	PJ	Rapport d'Orientations Budgétaires

Présents	37	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	21	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Guillaume PETER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hervé TRITSCHBERGER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.

DCS 2024-III-01	Designation du secretaire de seance
DCS 2024-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juillet 2024
DCS 2024-III-03	Programme des travaux 2025
DCS 2024-III-04	Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat – volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois
DCS 2024-III-05	Orientations budgétaires 2025 - débat
DCS 2024-III-06	Renouvellement de la convention de location et de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau
DCS 2024-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

### Délibération CS n°2024-III-05: Orientations budgétaires 2025 débat

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Pour les collectivités locales de 3 500 habitants et plus, l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales impose un débat sur les orientations générales du budget dans un délai maximal de dix semaines précédant le vote du budget. Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

Non soumis à un vote, le débat d'orientations budgétaires constitue la feuille de route pour 2025 sur l'orientation budgétaire. Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs et des charges de personnel.

L'instruction budgétaire et comptable du PETR de l'Alsace du Nord est la M 57.

### DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1, L. L5217-10-4 et L. 5211-36,

Décide de prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

Publié, le

Pour extrait conforme

M. Claude STURNI, Président

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Secrétaire de séance





	Procès-verbal des délibératio	ns du comité synd	ical
	Séance du mercredi 18 décembre 2024	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Sandra FISCHER-JUNCK
Convocation	ESPACE CULTUREL LA SALINE	N° Délibération	DCS-2024-III-06
09/12/2024	-SOULTZ-SOUS-FORETS-	PJ	Convention PETR / CAH

Présents	37	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominio GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrillt, M. Patrick Kieffer, M. Daniel Klieber, M. Jean-Claude KOEbel, M. Serge Kraemer, Mme Gabrielle Lanoix, M. Michel Lom, M. Pierre Mammosser, M. Etienne Mangin, M. Jean-Lucien Netzer, M. Guillaume Peter, M. Claude RAU, M. Denis Riedinger, M. Olivier RO M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Cort Tijou, M. Jean-Max Tyburn, M. Gérard Voltz, M. Stéphane Wernert, M. Francis Wolf et M. Da Zottner.	
Membres en exercice	58		
Absents / excusés / procurations	21	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Guillaume PETER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hervé TRITSCHBERGER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.	

DCS 2024-III-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2024-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 03 juillet 2024

DCS 2024-III-03 Programme des travaux 2025

DCS 2024-III-04 Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat – volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois

DCS 2024-III-05 Orientations budgétaires 2025 - débat

DCS 2024-III-06 Renouvellement de la convention de location et de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau

DCS 2024-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

# Délibération CS n°2024-III-06: Renouvellement de la convention de location et de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau

### Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 03 décembre 2018, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord a pris la succession du syndicat mixte du SCoTAN, le 1er janvier 2019.

Dans le cadre d'une volonté de mutualisation des ressources et des moyens, le PETR a souhaité confier à la Communauté d'Agglomération de Haguenau les missions d'assistance informatique et d'assistance au titre des ressources humaines. Ce partenariat se traduit par la mise en œuvre d'une convention qui intègre également la location des locaux occupés par le PETR au sein du CAIRE, propriété de la CAH, à Haguenau.

Cette convention de location et de prestations de services conclue entre le PETR de l'Alsace du Nord et la CAH, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, arrive à son terme. Afin de permettre de poursuivre les missions du PETR dans les mêmes conditions, il convient de la renouveler en intégrant une réévaluation tarifaire pour les missions d'assistance informatique et d'assistance au titre des ressources humaines.

Vous êtes invités à vous prononcer sur le projet du renouvellement de cette convention de location et de prestations de services.

### **DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de convention à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord, pour une durée de 3 ans, renouvelable une seule fois par tacite reconduction pour une nouvelle durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes les décisions afférentes à son application.

Publié, le 23/12/2024

Pour extrait conforme

M. Claude STURNI, Président Mme Sandra FISCHER-JUNCK Secrétaire de séance





	Procès-verbal des délibération	s du comité synd	ical
	Séance du mercredi 18 décembre 2024	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Sandra FISCHER-JUNCK
Convocation	ESPACE CULTUREL LA SALINE	N° Délibération	DCS-2024-III-07
09/12/2024	-SOULTZ-SOUS-FORETS-	Ьì	( <del>Ce</del> s

Présents	37	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	21	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Guillaume PETER), M. Francis KLEIN (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hervé TRITSCHBERGER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.

DCS 2024-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2024-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juillet 2024
DCS 2024-III-03	Programme des travaux 2025
DCS 2024-III-04	Mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat – volet territorial Alsace du Nord du pacte territorial bas-rhinois
DCS 2024-III-05	Orientations budgétaires 2025 - débat
DCS 2024-III-06	Renouvellement de la convention de location et de prestations de service avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau
DCS 2024_III_07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024



Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

## Délibération CS n°2024-III-07 : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2024

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

### Avis sur les documents d'urbanisme, plans, programmes et schémas

Au cours de l'année 2024, le Bureau syndical n'a pas exprimé d'avis relatifs aux plans, programmes et schémas d'urbanisme, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020.

### II. Affaires du personnel

Au cours de l'année 2024, le Bureau syndical n'a pas pris de décisions relatives à la gestion du personnel, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020.

#### III. Affaires des finances

Au cours de l'année 2024, le Bureau syndical, en application de la délégation que lui a consentie la Comité syndical en date du 28 août 2020, a pris les décisions suivantes :

- Décision du Bureau syndical en date du 16 mai 2024 sollicitant le dispositif financier régional intitulé « Soutien à l'ingénierie territoriale », au titre de l'année 2024.
- Décision du Bureau syndical en date du 05 décembre 2024 adoptant le compte financier unique dès l'exercice 2025.

### IV. Attribution de subventions forfaitaires

Au cours de l'année 2024, le Bureau syndical a accordé, en application des délibérations n°2022-IV-02 en date du 28 avril 222 et n°2023-III-02 en date du 09 mars 2023, les subventions forfaitaires suivantes :

- Décision du Bureau syndical en date du 14 mars 2024 accordant 4 subventions forfaitaires pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 000 euros chacune.
- Décision du Bureau syndical en date du 05 septembre 2024 accordant 4 subventions forfaitaires pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 000 euros chacune.



Espace culturel La Saline - Soultz-sous-Forêts

<u>Délibération CS n°2024-III-07</u>: COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL EN 2024 (SUITE)

#### V. Décisions relatives à des actions « climat »

Au cours de l'année 2024, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délibération n°2020-III-06 en date du 17 décembre 2020, relatives à des actions courantes du plan climat :

Décision du Bureau syndical en date du 13 juin 2024 relative à la mission de bilan intermédiaire et d'accompagnement des projets inscrits au PTRTE / Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord.

Dans le prolongement des actions « climat ».

VI. Mise en place, gestion et animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord

Au cours de l'année 2024, le Bureau syndical a pris les décisions suivantes, en application de la délibération n°2023-II-03 en date du 03 juin 2023 :

- Décision du Bureau syndical en date du 14 mars 2024 validant l'opération « Printemps du covoiturage » du 11 mars au 31 mai 2024.
- Décision du Bureau syndical en date du 16 mai 2024 validant l'opération « Les estivales du covoiturage » jusqu'au 31 août 2024.
- Décision du Bureau syndical en date du 05 septembre 2024 approuvant la poursuite de l'action covoiturage et du partenariat ave BlaBlaCar Daily pour une année supplémentaire, et validant une nouvelle campagne d'incitatif pour la rentrée 2024.

### **DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Prend acte des décisions dont il lui est rendu compte

Publié, le 23/12/2029

M. Claude STURNI, Président Pour extrait conforme

Mme Sandra FISCHER-JUNCK Secrétaire de séance